

Commission de suivi de site pour l'établissement TITANOBEL, implanté à Amailloux

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
Unité bi-départementale 17/79
Tél. : 05 49 79 05 11
Adresse mail : ud-17-79.dreal.na@developpement-durable.gouv.fr

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) créée pour l'établissement TITANOBEL s'est déroulée le 16 décembre 2019, à la sous-préfecture de Parthenay, sous la présidence de Madame le Sous-Préfet.

Participaient à cette réunion :

En qualité de membre de la CSS :

Collège «Administration de l'État» :

- Mme Claire LIETARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Parthenay, représentant madame le Préfet ;
- M. Mathieu RICHARD, représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- M. Christophe BON, représentant le Directeur Départemental des Territoires ;
- Mme Laurie BIASOTTO, représentant la Cheffe du SIDPC de la Préfecture ;

Collège « Élus des collectivités territoriales ou EPCI » :

- M. Patrick LIAUD, 1^{er} adjoint au maire de la commune d'Amailloux ;

Collège « Riverains » :

- M. Arnaud MACÉ DE LÉPINAY, représentant l'association « Sèvre Environnement » ;
- M. Jean-François COIFFARD, riverain de l'établissement TITANOBEL (également maire de la commune de Maisontiers) ;

Collège « Exploitant » :

- Monsieur le responsable de secteur de la société TITANOBEL ;
- Monsieur le chef du dépôt d'Amailloux ;

Collège « Salariés » :

- deux salariés de l'entreprise, représentant le Comité Social et Économique ;

Personnalités qualifiées :

- Le Capitaine Apolline GAILLARD, représentant le Directeur du SDIS ;
- L'adjudant Stéphane ETLIN, référent sûreté gendarmerie, Chef de la cellule Prévention Technique de la malveillance ;

Autres personnes présentes :

- M. Cyril CAFFIAUX (Responsable du pôle environnement – Préfecture) ;
- Mme Gaëlle DEMPURÉ (Pôle Environnement – Préfecture) ;
- Mme Céline HARBON (DREAL – UbD 17-79 – Niort) ;

Excusés :

- Mme PLUNIAN, conseillère municipale de Maisontiers ;
- L'ingénieur HSE de la société TITANOBEL ;
- Le directeur régional Ouest de la société TITANOBEL ;

Madame le Sous-Préfet ouvre la séance et propose d'examiner les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2018 ;
- Bilan de l'inspection des installations classées pour l'établissement depuis la dernière commission ;
- Bilan de l'exploitant de l'activité de l'établissement TITANOBEL depuis la dernière commission.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2018

Madame le Sous-Préfet s'enquiert d'éventuelles questions ou demandes de modifications sur le compte-rendu de la dernière réunion de la CSS. Les participants n'exprimant aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Bilan de l'inspection des installations classées

Monsieur RICHARD indique que trois visites d'inspections ont eu lieu les 2 octobre 2018, 16 avril 2019 et 14 mai 2019. Lors de la première visite, 10 remarques ont été relevées, la deuxième réalisée conjointement avec un agent chargé de la mission de contrôle des transports terrestres a fait l'objet de 8 remarques. Enfin, la visite du 14 mai 2019 était organisée par l'inspection de l'armement pour les poudres et explosifs qui a relevé 5 remarques et à laquelle la DREAL était présente en accompagnement.

Il informe que l'exploitant a transmis à la préfecture en mars 2019, le réexamen quinquennal de l'étude de dangers (EDD). Suite à l'instruction de ce dossier, il a été conclu :

- qu'aucune prescriptions complémentaire n'est nécessaire au regard des dispositions réglementaires en vigueur ;
- que la situation de l'établissement est compatible avec les mesures de maîtrise de l'urbanisation en vigueur (PPRT notamment) ;
- et qu'aucun nouveau phénomène dangereux spécifique n'est pas à prendre en compte dans le PPI en vigueur.

Il précise que ces conclusions ont été actées par la prise d'acte n° A6113 du 6 août 2019 qui prescrit la transmission du prochain réexamen quinquennal de l'EDD avant le 26 juillet 2024.

3 – Bilan de l'exploitant

Monsieur le responsable de secteur de TITANOBEL excuse Monsieur le Directeur Régional Ouest qui devait être présent et qui a été retenu par une autre réunion sur Lyon.

Monsieur le responsable de secteur de TITANOBEL présente le bilan d'activité pour la fabrication et le stockage d'explosifs à usage civil.

L'exploitant informe de la modification de l'organisation de la société, redécoupage de la société en trois régions : Est, Ouest et Sud. Le site d'Amailoux est désormais intégré dans la Région Ouest – secteur centre.

Un exercice du Plan d'Opérations Interne (POI) a été réalisé en avril 2018 couplé avec un exercice du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

4 - Questions diverses

Monsieur MACÉ DE LÉPINAY s'interroge sur le débroussaillage réalisé aux abords du site et des bâtiments en cas d'incendie.

L'exploitant indique que le débroussaillage est effectué deux fois par an aux abords des bâtiments et extérieurs de la clôture, il est réalisé en fonction de la météo.

Madame BIASOTTO informe que suite aux exercices PPI/POI, il est demandé de modifier les consignes d'évacuation de la population vers les communes. Une consultation du publique sera organisée, la mise à jour du PPI devant être réalisée avant le 31 décembre 2020.

Monsieur COIFFARD demande qu'elle est la population concernée par le déclenchement du PPI et quel est le point de regroupement par rapport à sa modification.

Madame BIASOTTO précise que lorsque la sirène retentit, la nouvelle consigne donnée aux habitants des zones bleues du PPRT sera désormais de se confiner et non plus évacuer.

Monsieur RICHARD rappelle le scénario de l'exercice 2018. Il précise que les populations devront se renfermer dans leurs habitations et s'éloigner des vitres, les habitations étant situées en zone d'aléa de surpression de 20 mbar correspondant aux bris de vitres. Les autres personnes exposées devront toujours évacuer la zone.

Monsieur COIFFARD s'inquiète de la mise à jour des numéros de téléphone et surtout de la difficulté de joindre les personnes sur liste rouge.

Madame BIASOTTO rappelle qu'elle prend contact une fois par an avec les communes pour la réalisation de cette mise à jour mais qu'il est important de lui communiquer les changements au fil de l'eau. Une réunion d'information sur les risques doit être réalisée à destination des riverains en 2020.

Monsieur COIFFARD prend note et va fixer une date.

Monsieur RICHARD informe les membres de la CSS que suite à l'incendie de Lubrizol du 26 septembre 2019, un courrier de Madame le Préfet a été transmis à l'ensemble des exploitants de sites Seveso seuil haut et seuil bas, rappelant l'obligation de transmettre un état des stocks rapidement en temps réel et hors heures ouvrables y compris lorsque le site n'est pas accessible, ainsi que l'organisation d'un exercice du Plan d'Opération Interne (POI) en dehors des heures d'ouverture pour notamment vérifier la réactivité de l'exploitant. Il informe que la société TITANOBEL a réalisé un exercice en ce sens le 15 octobre en dehors des heures ouvrables et dont les conclusions ont été transmises à l'inspection.

L'adjudant ETLIN évoque les diagnostics de sûreté des sites. Il va se mettre en contact avec l'exploitant sur ces sujets.

Le capitaine GAILLARD remercie l'exploitant pour lui avoir transmis le plan d'établissement répertorié (Plan ETARE) à jour.

Madame le Sous-Préfet précise que le renouvellement des membres de la CSS aura lieu après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de question à formuler, Madame le Sous-Préfet remercie les membres et l'exploitant, lève la séance à 11 h 30.

Les présentations de l'inspection des installations classées et de l'exploitant, notamment le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS), est consultable sur le site internet de la DREAL, à l'adresse suivante <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>.

**Le Président de la Commission de Suivi de Site
pour l'établissement TITANOBEL, implanté à
Amailloux**

Patrick LIAUD

